

Tarification du réseau : des paroles aux actes



Dominique Martin

Responsable Affaires publiques de l'AES

« C'est un vrai problème tant pour la stabilité du réseau que pour la solidarité. » « Je peux aussi vous promettre ici que nous pourrions proposer une solution à cette problématique à l'automne. » Voilà bientôt quatre ans que la Conseillère fédérale Doris Leuthard a fait ces déclarations sur la tarification du réseau au Parlement. À l'époque, on débattait de l'initiative parlementaire 12.400 qui devait introduire la réglementation sur la consommation propre.

Depuis, quelque 18 000 installations photovoltaïques sont venues s'ajouter au parc de production. L'évolution consistant à s'éloigner des installations de production centralisées pour se diriger vers de nombreux points d'injection à petite échelle va se poursuivre. Parallèlement, la part d'autoproduiteurs va augmenter, modifiant profondément le paysage du secteur électrique. Les « prosummateurs » placent les gestionnaires de réseau face à un dilemme: ils ne pèsent pas moins sur le réseau que tous les autres consommateurs finaux, puisqu'ils doivent pouvoir couvrir leur consommation totale depuis le réseau pendant la nuit ou lors des journées

d'hiver grises et froides. Toutefois, ils ne rémunèrent le réseau que pour le courant qu'ils soutirent effectivement car la loi en vigueur empêche que des tarifs de réseau conformes au principe de causalité puissent être facturés aux prosummateurs. Ainsi, les coûts pour la mise à disposition du réseau doivent être toujours davantage supportés par les consommateurs finaux qui n'ont pas (ou ne peuvent pas avoir) d'installation de production propre.

Bien que cette « désolidarisation » soit reconnue depuis longtemps comme un problème, la proposition de solution – encore tangible en 2013 – se faisait attendre. Nous pouvons désormais constater avec satisfaction que l'engagement incessant de l'AES porte finalement ses fruits. En effet, un premier pas a pu être fait dans la bonne direction avec le premier volet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 récemment adopté par le Parlement: à l'avenir, les rémunérations pour l'utilisation du réseau ne devront pas viser uniquement une utilisation efficace de l'électricité, mais aussi une infrastructure de réseau efficace. Il s'agit maintenant de passer à l'acte et de thématiser sérieusement la tarification du réseau. L'AES continuera de s'investir pour faire aboutir une solution d'avenir.

Netztarife: jetzt Nägel mit Köpfen machen

Dominique Martin

Bereichsleiter Public Affairs des VSE

« Das ist für die Netzstabilität und auch für die Solidarität wirklich ein Problem. » und « Ich kann hier auch versprechen, dass wir für diese Problematik im Herbst eine Lösung vorschlagen können. » Fast vier Jahre sind vergangen, seit Bundesrätin Doris Leuthard diese Aussagen zur Netztarifierung im Parlament zu Protokoll gab. Zur Debatte stand damals die parlamentarische Initiative 12.400, in deren Rahmen die Eigenverbrauchsregelung eingeführt werden sollte.

Seither wurden fast 18 000 Photovoltaikanlagen zugebaut. Die Entwicklung weg von zentralen Produktionsanlagen hin zu vielen klein-skaligen Einspeisepunkten wird weiter anhalten. Gleichzeitig wird der Anteil an Selbstversorgern steigen. Dies wird die Stromlandschaft grundlegend verändern. Die « Prosumer » stellen die Netzbetreiber vor ein Dilemma: Sie belasten das Netz nicht weniger als alle anderen Endverbraucher, denn nachts oder an grau-kalten Wintertagen müssen sie ihren gesamten Verbrauch aus dem Netz decken können. Sie bezahlen für das Netz allerdings nur, wenn sie daraus auch

tatsächlich Strom beziehen, denn das geltende Gesetz verhindert, dass den Prosumern verursachergerechte Netztarife verrechnet werden können. So müssen die Kosten für die Bereitstellung des Netzes letztlich mehr und mehr durch jene Endverbraucher getragen werden, welche keine eigene Produktionsanlage haben (können).

Obwohl diese « Entsolidarisierung » als Problem längstens anerkannt ist, liess der 2013 noch als greifbar scheinende Lösungsvorschlag auf sich warten. Nun können wir mit Genugtuung festhalten, dass das stete Engagement des VSE endlich Früchte trägt: Es ist gelungen, mit dem kürzlich vom Parlament verabschiedeten 1. Massnahmenpaket der Energiestrategie 2050 einen ersten Schritt in die richtige Richtung zu tun: Die Netznutzungsentgelte müssen künftig nicht nur auf eine effiziente Elektrizitätsverwendung, sondern auch auf eine effiziente Netzinfrastruktur abzielen. Nun gilt es, Nägel mit Köpfen zu machen und die Netztarifierung ernsthaft zu thematisieren. Der VSE wird sich weiter vehement für eine zukunftsfähige Lösung einsetzen.